



6^{ÈME} CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
PROCESSUS DE RABAT
Dialogue Euro-Africain sur
la Migration et le Développement
CADIZ-2022

Réunion des Fonctionnaires de Haut Niveau

13 Décembre 2022

Cadix, Espagne

Palacio de Congresos

**Document
final**



Sous la Présidence de l'Espagne

Projet financé par l'Union européenne



Projet mis en œuvre par l'ICMPD



Dans le cadre du programme de soutien au Dialogue Afrique-UE sur les migrations et la mobilité (MMD)

Introduction

Le 13 décembre 2022, le Royaume d'Espagne, en sa qualité de Présidente du Processus de Rabat, a accueilli à Cadix la Réunion des fonctionnaires de haut niveau (SOM) du Processus de Rabat. Cette réunion a rassemblé des hauts fonctionnaires d'États membres de l'UE, de pays d'Afrique du Nord, de l'Ouest et Centrale, de l'UE et de la CEDEAO ainsi que des représentants d'organisations internationales (CIRC, HCR, OIM et ONUDC). Introduite par une cérémonie d'ouverture de haut niveau, la réunion a été l'occasion de présenter les projets finaux de la Déclaration politique (DP) et du Plan d'action (PA) de Cadix qui fixeront le cadre pluriannuel de coopération du Dialogue pour la période 2023-2027. La réunion a également permis de présenter les nombreuses activités du Dialogue menées au cours de la période de mise en œuvre du Programme de Marrakech 2018-2022 et d'évoquer la question d'une gouvernance renforcée du Processus.

• Cérémonie d'ouverture de haut niveau

M. Martijn Pluim, Directeur des Dialogues sur les migrations et de la coopération au sein de l'ICMPD a débuté son intervention en précisant que la présence de représentants politiques de haut niveau de l'ensemble des pays partenaires du Processus de Rabat confirmait la pertinence des dialogues sur les migrations, en particulier en ces temps de tensions (pandémie mondiale, crise russo-ukrainienne, changement climatique, forte pression démographique sur le continent africain, etc.). M. Pluim a indiqué que, sous l'impulsion de la Présidence espagnole du Dialogue, les pays partenaires avaient contribué collectivement à l'élaboration d'une nouvelle Déclaration politique et d'un Plan d'action actualisé reflétant les principales tendances migratoires et les évolutions internationales depuis 2018. A travers ces nouveaux textes, les pays partenaires réitèrent les principes et objectifs fondateurs du Processus de Rabat et renouvellent leur engagement à trouver des approches appropriées et coordonnées pour mieux aborder tous les aspects de la migration et de la mobilité.

M. Dedou Panamsi Hemou, Chef du Bureau de liaison de la CEDEAO à Bruxelles, a entamé son discours en rappelant que le Royaume d'Espagne avait joué un rôle important dans la dynamisation du Dialogue au cours de son année de présidence, notamment en proposant d'élargir le Comité de pilotage à de nouveaux pays. Il a rappelé la disponibilité de la CEDEAO pour mettre en place des outils régionaux dans le cadre du Processus de Rabat. Il a ensuite précisé que le renouvellement de l'engagement des pays partenaires devait se faire avec des mécanismes adaptés et une coordination des interventions. Il a enfin clôturé son intervention en exprimant toute sa solidarité envers le Maroc, en tant que leader de l'Union Africaine sur la migration, pour sa présidence à venir.

M. Johannes Luchner, Directeur général adjoint en charge des migrations et des affaires intérieures (DG HOME) a tout d'abord rappelé l'engagement de longue date de la Commission européenne dans le Processus de Rabat, à travers un engagement accru, tant au niveau politique qu'au niveau opérationnel et financier. M. Luchner s'est félicité des résultats atteints ces dernières années en termes de gouvernance et de gestion des migrations, en matière de protection (force tripartite avec l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU en Libye), dans la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains (partenariats opérationnels communs et équipes conjointes d'investigations entre les pays africains et européens), avec les opérations de recherche et de sauvetage mis en place des deux côtés de la Méditerranée, en s'attaquant aux causes profondes de la migration (soutien à la formation professionnelle de jeunes Africains), en matière de migration légale (opportunités offertes aux étudiants et aux travailleurs des deux côtés de la Méditerranée) et enfin en ce qui concerne le retour et de réadmission. M. Luchner a conclu son intervention en précisant que l'objectif de la Commission européenne était de capitaliser sur ces partenariats et actions, d'évaluer les acquis et de renforcer la coopération entre l'UE et l'Afrique pour assurer la protection des plus vulnérables et soutenir une migration sûre, ordonnée et digne.

Au nom du Royaume du Maroc, **M. Fouad Kadmiri**, Directeur des affaires consulaires et sociales du Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains de l'étranger, a rappelé que le Maroc avait fait

preuve d'engagement envers la question migratoire au fil des années, aussi bien au niveau national (adoption de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile en 2014), régional (au travers du Dialogue 5+5, de l'Union pour la Méditerranée et du dialogue Euromed Migration V) qu'international (avec l'accueil en décembre 2018 de la Conférence intergouvernementale ayant adopté le Pacte de Marrakech pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et l'accueil de la réunion ministérielle des pays champions de la mise en œuvre du Pacte Mondial de la Migration le 24 mars 2022). M. Kadmiri a continué son intervention en précisant que l'Observatoire Africain sur la Migration, inauguré à Rabat en décembre 2020, permettait de générer une meilleure connaissance et compréhension du phénomène migratoire et de développer la collecte, l'analyse et l'échange de données entre les pays africains afin de contribuer à une meilleure compréhension des tendances migratoires. Le Maroc a également indiqué que l'esprit de concertation et de coopération restera de mise lors de sa présidence afin de mener des actions novatrices, tels que le partage d'informations sur les possibilités de la migration régulière ; la mise en relation des agences nationales de promotion de l'emploi ; la conclusion d'accords de migration ; l'investissement dans les formations adaptées aux besoins des marchés de l'emploi ; le perfectionnement des compétences ; la facilitation de la reconnaissance mutuelle des diplômes et des compétences et la promotion d'une communication positive sur la migration.

Mme Dolores Rios, Ambassadrice pour les migrations au sein du Ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération du Royaume d'Espagne, a conclu la cérémonie d'ouverture en rappelant l'engagement et le rôle moteur de l'Espagne dans le Processus de Rabat depuis sa création en 2006 et l'importance d'adopter la Déclaration politique et le Plan d'action de Cadix qui prennent compte les commentaires et observations de l'ensemble des pays partenaires et constituent des textes équilibrés. Elle a enfin évoqué l'importance accordée par l'Espagne au cours de sa Présidence au renforcement de la gouvernance du Dialogue, notamment en élargissant le CoPil à deux nouveaux pays européens et deux nouveaux pays africains mais également en accordant le statut d'observateurs permanents à l'OIM, au HCR, au CICR et à l'ONUDC).

• Évaluer le passé et envisager l'avenir du Processus de Rabat

Le Secrétariat du Processus de Rabat a présenté l'ensemble des activités menées au cours de la période de mise en œuvre du Programme de Marrakech 2018-2022 qui ont été de nature diverse : réunions politiques, réunions thématiques, ateliers techniques, réunions labellisées, tables rondes, ateliers, etc. Malgré la pandémie du COVID-19, la majorité des réunions se sont déroulées en présentiel et plusieurs événements se sont également tenus en formats virtuel et hybride.

Le Processus de Rabat a produit plus d'une **centaine d'outils de connaissance au cours de la période 2018-2022**, qu'il s'agisse de documents liés aux réunions politiques et thématiques (conclusions, recommandations), d'outils de connaissance (infographies, cartographies, etc.), d'outils de communication (site Internet, vidéos, brochures, etc.), d'outils de suivi (calendrier des activités, formulaires d'évaluation, rapport de bilan) ou de documents stratégiques. Tous ces outils permettent aux partenaires du Dialogue de prendre des décisions fondées sur des preuves et de soutenir la formulation de projets et de programmes.

Plusieurs résultats peuvent être observés au cours de la période 2018-2022 :

1. **Les réunions et ateliers organisés au cours de la période 2018-2022** ont abordé l'ensemble des 5 domaines du Plan d'action de Marrakech sur des sujets aussi variés que les causes profondes de la migration, le lien entre migration et développement, les transferts de fonds, la migration de travail, la gestion des frontières, la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants ou le retour et la réintégration.

2. **Des outils dynamiques ont été mis en place, tels que les initiatives labellisées¹ et les actions des pays référents².** Ces activités ont permis de diversifier les activités du Dialogue et de le rendre plus dynamique. Ce système a été conçu pour renforcer le sentiment d'appropriation et d'implication des partenaires du Dialogue.
3. **Des outils de collecte, d'analyse et de partage des données ont été développés.** L'accès aux données fiables et pertinentes et l'effort de capitalisation de l'information et de la connaissance permettent non seulement de mieux éclairer le Dialogue, mais servent également de base plus solide pour l'élaboration de recommandations politiques et techniques. Au cours de la période 2018-2022, la collaboration avec les parties prenantes engagées dans la collecte et l'analyse de données dans la région du Processus de Rabat a été renforcée.
4. **Les synergies avec d'autres Processus et enceintes régionaux** ont été renforcées afin d'assurer une approche globale de la migration et enrichir constamment le Dialogue avec de nouvelles pratiques.
5. Sous l'impulsion de l'Espagne, le Dialogue a fait des avancées notables en matière de **gouvernance** pour renforcer l'appropriation et l'implication des pays partenaires dans le Dialogue, en entérinant notamment le principe de l'élargissement du Comité de pilotage à deux nouveaux pays européens et deux nouveaux pays africains.
6. Le Processus de Rabat a également confirmé son rôle moteur dans **le suivi, la mise en œuvre et la mise à jour du Plan d'action conjoint de La Valette (PACV).**
7. Enfin, **la stratégie de communication** auprès du grand public a été renforcée depuis 2018. Le site Internet constitue le principal outil de sensibilisation et de communication, centralisant toutes les informations et ressources. La sensibilisation aux médias sociaux a également été intensifiée, notamment par la couverture en direct des réunions du Dialogue sur le compte Twitter du Processus de Rabat. De plus, un compte LinkedIn a été créé en 2022 pour renforcer la visibilité du Dialogue et communiquer sur les activités et publications.

• **Présentation des projets finaux de Déclaration politique et de Plan d'action de Cadix 2023-2027**

M. Jorge Romeu, Directeur général adjoint des affaires migratoires au sein du Ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération du Royaume d'Espagne, a tout d'abord indiqué que les 5 domaines du Plan d'action conjoint de La Valette et du Plan d'action de Marrakech avaient été conservés dans la Déclaration politique et le Plan d'action de Cadix car ils étaient toujours valables. Néanmoins, quelques ajouts ont été apportés aux deux textes, notamment la question du changement climatique en tant que priorité transversale (actions 4 et 5), la protection des mineurs non accompagnés (action 14) et les migrants disparus (action 17).

M. Romeu a précisé que, dans la Déclaration politique de Cadix, les pays partenaires décident de renforcer l'appropriation, la visibilité et la gouvernance institutionnelle du Processus de Rabat en entérinant l'élargissement du comité de pilotage, la rationalisation du rôle des pays référents et l'octroi du statut d'observateur permanent au HCR, à l'OIM, à l'ONUDC et au CICR. Dans cette même Déclaration politique, les pays s'engagent à soutenir les activités des centres de recherche sur les migrations sur le continent africain, tels que l'Observatoire Africain des Migrations (OAM) et le Centre Africain d'Études et de Recherches sur les Migrations (CAREM) afin qu'ils puissent contribuer à alimenter et enrichir notre Dialogue avec des données et des analyses fiables sur les migrations.

¹ Il s'agit d'initiatives menées et/ou financées par les partenaires du Processus de Rabat au niveau national, qui contribuent directement à la mise en œuvre d'actions concrètes dans le cadre du programme de coopération pluriannuel. Le système de labellisation est l'un des piliers du mécanisme d'engagement du Dialogue et permet aux partenaires de mettre en œuvre des activités du Plan d'action tout en répondant à leurs propres priorités stratégiques.

² Les activités organisées par les pays référents visent à encourager les partenaires du Processus de Rabat à piloter la mise en œuvre de certaines priorités du Plan d'action.

Sur la base des besoins de coopération mis en avant par les pays partenaires, les cinq domaines thématiques comportent désormais 10 objectifs, 29 actions et une clause finale visant à mettre en place des mécanismes et des outils pertinents pour suivre et évaluer périodiquement la mise en œuvre du Plan d'Action.

Le Royaume d'Espagne a appelé les pays partenaires à adopter ces deux textes équilibrés lors de la Conférence ministérielle.

- **La gouvernance du Processus de Rabat**

Les pays partenaires ont entériné deux décisions relatives à la gouvernance du Processus de Rabat. Tout d'abord, ils ont entériné la décision d'accueillir quatre nouveaux pays dans le Comité de pilotage que sont le Niger, le Nigeria, les Pays-Bas et la Suisse. Ils ont également adopté la décision d'accorder un statut d'observateur permanent aux organisations internationales que sont l'OIM, l'ONUDC, le HCR et le CICR.